



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE**  
**SOCIETE ANONYME**  
**SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2014**

LIBELLES	QUATRIEME TRIMESTRE 2014	QUATRIEME TRIMESTRE 2013	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2014 AU 31/12/2014	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013 AU 31/12/2013
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>185 143 513,527</b>	<b>167 012 662,713</b>	<b>679 545 750,061</b>	<b>592 955 214,774</b>
* Intérêts	128 673 584,975	110 402 517,039	454 582 586,960	390 867 561,783
* Commissions en produits	31 588 367,885	28 704 493,353	109 259 539,659	94 796 221,589
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	24 881 560,667	27 905 652,321	115 703 623,442	107 291 431,402
<b>2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :</b>	<b>46 737 748,134</b>	<b>42 794 126,446</b>	<b>192 419 058,895</b>	<b>152 477 768,578</b>
* Intérêts encourus	45 374 788,936	41 475 508,540	187 359 026,835	148 194 732,369
* Commissions encourues	1 362 959,198	1 318 617,906	5 060 032,060	4 283 036,209
* Autres charges				
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>138 405 765,393</b>	<b>124 218 536,267</b>	<b>487 126 691,166</b>	<b>440 477 446,196</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 986 701,872</b>	<b>1 669 547,754</b>	<b>7 010 306,371</b>	<b>5 603 065,242</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>65 008 837,374</b>	<b>66 900 048,798</b>	<b>245 436 141,010</b>	<b>232 704 474,552</b>
* Frais de personnel	42 171 912,909	42 803 845,196	163 771 500,152	155 994 023,728
* charges générales d'exploitation	13 850 013,656	14 979 610,398	51 775 890,856	50 488 405,449
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 219 631 364,266</b>	<b>1 077 998 572,822</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	872 245 807,164	804 404 925,612
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	347 385 557,102	273 593 647,210
<b>7- Encours des crédits (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 931 587 046,652</b>	<b>5 550 363 751,919</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7 512 252 061,500</b>	<b>7 099 580 222,990</b>
* Dépôts à vue	-	-	3 674 927 813,237	3 492 123 093,974
* Dépôts d'épargne	-	-	1 808 566 552,435	1 696 548 438,444
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>129 686 039,655</b>	<b>90 174 941,676</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	50 000 000,000	2 681 948,691
* Ressources spéciales	-	-	79 686 039,655	87 492 992,985
<b>10- Capitaux propres</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>567 947 286,102</b>	<b>567 602 712,639</b>

(1) Encours des crédits nets des provisions et agios réservés

## **NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/12/2014**

### **I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.**

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

#### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au quatrième trimestre de l'année 2014.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2014 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-12-2014 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2014 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2014 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-12-2014.

## 2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au quatrième trimestre 2014. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2014 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

## 3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2014. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2014.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### 1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2014 à 679 546 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

### 2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire s'élèvent au 31/12/2014 à 192 419 mD.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

### 3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

### 4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des créances rattachées.

Ces encours des crédits sont présentés nets des agios réservés et des provisions constituées.

### 5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

## 6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

## 7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2013 et au 31/12/2014 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2013 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 23/05/2014.

Le résultat enregistré par la BIAT au 31/12/2014 n'est pas inclus aux capitaux propres présentés à cette même date.